

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: "L'assemblée générale ..."

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3.

Lausanne, le 22 Février 1877.

XXII^e Année.

SOMMAIRE. — Guerre d'Orient. — Bibliographie. — Circulaires. — Nouvelles et chronique. — Avis.

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* est convoquée pour le mardi 27 février, à l'hôtel du Nord à Lausanne, à deux heures de l'après-midi.

Le comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 1 heure.

Ordre du jour :

1^o Rapport sur l'exercice de 1876 et approbation des comptes ;

2^o Questions statutaires (art. 3 des statuts) ;

3^o Propositions individuelles.

Genève, le 9 février 1877.

Le président du comité de surveillance,

G. SARASIN,

lieut.-colonel d'artillerie.

GUERRE D'ORIENT

Une nouvelle crise a éclaté à Constantinople, le 5 février, par un brusque changement de ministère.

« Midhat-Pacha, dit une note officielle de la Sublime-Porte, du 6 février, a été relevé du poste de grand-vizir et éloigné du territoire de l'empire à cause de sa conduite reconnue de nature à ébranler la confiance, et en vertu de l'article 113 de la constitution. Ce fait n'implique aucune modification dans la volonté souveraine de faire exécuter ponctuellement la constitution et aucun changement dans la politique du gouvernement impérial. Sa Majesté a prescrit de nouveau par son Hatt d'hier la rigoureuse et libérale application de toutes les réformes, ainsi que le développement rapide et complet de tous les principes consacrés par la constitution. »

Embarqué d'office sur le yacht impérial « Ezzedin, » Midhat-Pacha est arrivé le 10 à Brindisi, d'où il s'est rendu à Naples. Son successeur Edhem-Pacha, ancien ambassadeur près l'empereur d'Allemagne, serait, dit-on, fort bien vu à Berlin, tandis que Midhat-Pacha passait pour pencher sensiblement vers la France. A part cela, cette révolution de palais reste sans importance sur le cours des événements.

En fait de nouveaux documents, on a, d'une part, le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du parlement, le 8 février, et plusieurs discours marquants d'hommes d'Etat anglais; d'autre part, deux circulaires russes. Les uns et les autres rapportent les résultats infructueux de la conférence de Constantinople, sans faire pressentir ce qui en résultera. — Les préparatifs militaires de la Russie se continuent avec une grande activité.